

- ⇒ Les sujets ayant des hanches en « D » seront progressivement écartés de la reproduction. Cela sera une obligation pour les éleveurs signataires du Code d'Éthique et une recommandation pour les autres.  
**Cela s'appliquera pour les chiens ayant des radiographies enregistrées après le 01/01/2024**
- ⇒ Les mariages hanches « C » x « C » seront interdits pour les signataires du Code d'Éthique et non recommandés pour les autres. C'est-à-dire qu'une lice ou un étalon ayant des hanches en « C » devra être accouplé avec un partenaire en « A » ou en « B » ;  
**Cela s'appliquera pour les chiens ayant des radiographies enregistrées après le 01/01/2024**
- ⇒ Une nouvelle grille de sélection entre en vigueur, validée par la Commission d'Élevage de la SCC le 12/09/2023 et approuvée par le Comité de la SCC le 13/10/2023 (en pièce jointe ci-dessous).

Les ajouts par rapport à notre ancienne grille de sélection sont :

- Seuls les résultats de radios enregistrés à la SCC via le CFBC et le lecteur officiel peuvent être pris en compte pour les cotations.
- Obligation de résultat de dysplasie des hanches en lecture A, B ou C pour les cotations 2 à 6.
- Le résultat de dysplasie du coude (0, SL ou 1) est obligatoire, pour les cotations 2 à 6, **excepté pour les chiens ayant déjà effectué leurs radios de dépistage de dysplasie avant le 01/01/2024.**



## GRILLE DE SÉLECTION DU BULLDOG CONTINENTAL



EXC = Excellent  
CI = Classe Intermédiaire  
CO = Classe Ouverte  
CJ = Classe Jeune

SPE = Spéciale de race  
RE = Régionale d'élevage  
NE = Nationale d'élevage  
CHPT = Championnat de France

TAN = Test d'Aptitudes Naturelles du Club  
(comportement)

Validée par la Commission Elevage de la SCC : 12/09/2023

Approuvée par le comité de la SCC le : 13/10/2023

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
CONFIRMÉ	RECONNU	SELECTIONNÉ	RECOMMANDÉ	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC dans une exposition + TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A, B ou C + Dysplasie du coude : lecture 0, SL, 1 + Identification ADN	Sujet CONFIRME + 3 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 3 juges différents (1 seul des 3 EXC pourra être en CJ) + TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A, B ou C + Dysplasie du coude : lecture 0, SL, 1 + Identification ADN	Sujet CONFIRME + 4 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 3 juges différents, dont 1 classé dans les 4 premiers à la NE ou au CHPT en CJ, CO ou CI (1 seul des 4 EXC pourra être en CJ) + TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A, B ou C + Dysplasie du coude : lecture 0, SL, 1 + Identification ADN	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices <b>Femelle</b> : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées + Compatibilité de filiation avec ses descendants + TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A, B ou C + Dysplasie du coude : lecture 0, SL, 1	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices <b>Femelle</b> : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées + Compatibilité de filiation avec ses descendants

**NB** : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données de la SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.

**Radios dysplasie :**

- Seuls les résultats enregistrés à la SCC via le CFBC et le lecteur officiel peuvent être pris en compte pour les cotations ;
- Le résultat de dysplasie du coude (0, SL ou 1) est obligatoire à compter du 01/01/2024, excepté pour les chiens ayant déjà effectué leurs radios de dépistage de dysplasie des hanches avant cette date.